

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 23 JUIN 2021

AL'APPEL :

Sont présents à l'appel :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.

M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusés représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Damien SEBBE, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

* * *

1 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil désigne M. Louis SAPHORES comme secrétaire de séance et Mme Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Elie BOUTROY, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Yves DARTUS.

Rapporteur : Mme la Présidente

2 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation du procès-verbal du 24 mars 2021.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la dernière réunion du 24 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien SEBBE, M. Elie BOUTROY, Mme Agnès MAUGER.

Rapporteur : Mme la Présidente

3 - ADMINISTRATION GENERALE - Pacte de gouvernance.

Le Conseil décide d'entériner le Pacte de gouvernance de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien SEBBE, M. Elie BOUTROY, Mme Agnès MAUGER.

Rapporteur : Mme la Présidente

4 - FINANCES - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatives à la gestion de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour les exercices 2017 et suivants dont des enquêtes nationales sur l'investissement du bloc communal et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Damien SEBBE, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

5 - FINANCES - Compte de gestion du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget principal, en ce qui concerne l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2020. Les travaux d'intégration devront être modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Damien SEBBE, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

**Arrivée de Monsieur Damien SEBBE
Arrivée de Madame Béatrice BERTEAUX**

6 - FINANCES - Compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020 - Approbation - Annexe obligatoire - Bilan de la politique foncière.

Le Conseil décide de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Frédérique MACAREZ, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL Ensemble des mouvements						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 399 844,86			722 259,37	4 399 844,86	722 259,37
Opérations de l'exercice	24 595 173,89	19 470 576,87	62 251 177,78	68 606 594,13	86 846 351,67	88 077 171,00
Opérations d'ordre	805 827,01	4 663 724,10	4 254 935,00	397 037,91	5 060 762,01	5 060 762,01
TOTAUX (A)	29 800 845,76	24 134 300,97	66 506 112,78	69 725 891,41	96 306 958,54	93 860 192,38
Résultats de clôture	5 666 544,79			3 219 778,63	5 666 544,79	3 219 778,63
Reste à réaliser (B)	356 733,78	2 919 747,00			356 733,78	2 919 747,00
TOTAUX CUMULES (A+B)	30 157 579,54	27 054 047,97	66 506 112,78	69 725 891,41	96 663 692,32	96 779 939,38
RESULTATS DEFINITIFS	3 103 531,57			3 219 778,63		116 247,06

2°) constate les identités de valeurs avec les indications communiquées par Monsieur le Trésorier Municipal concernant son compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est également proposé au conseil de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions effectuées en 2020 :

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2020

En vertu de la loi n° 95-127 en date du 8 février 1995 et notamment de l'article 11 complétant l'article L 2241-1 du Code Général de Collectivités Territoriales et circulaire du 123 février 1996, un bilan des acquisitions et des cessions par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en 2020 doit être établi.

Il devra être joint aux annexes du compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenue(s) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON.

Absent(e)s : Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, M. Elie BOUTROY, M. Philippe CARMELLE.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

7 - FINANCES - Compte de gestion du budget annexe eau potable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe eau potable, en ce qui concerne l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2020. Les travaux d'intégration devront être modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Bernard DELAIRE, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

8 - FINANCES - Compte administratif du budget annexe eau potable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe eau potable pour l'exercice 2020 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 d'un montant de 3 378 248,89 euros à la couverture du besoin de financement pour 2 671 931,03 euros et le surplus d'une montant de 706 317,86 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au budget 2021).

Le déficit d'investissement d'un montant de 2 671 931,03 euros sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

9 - FINANCES - Compte de gestion du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe assainissement, en ce qui concerne l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2020. Les travaux d'intégration devront être modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

10 - FINANCES - Compte administratif du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2020 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 d'un montant de 7 111 129,69 euros à la couverture du besoin de financement pour 1 760 351,73 euros et le surplus d'un montant de 5 350 777,96 euros à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002- recette de fonctionnement au budget 2021)

Le déficit d'investissement d'un montant de 1 375 448,81 euros sera reporté la ligne 001 – dépense d'investissement au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

11 - FINANCES - Compte de gestion du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe circuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, Mme Aïssata SOW, Mme Djamila MALLIARD.

Rapporteur : Mme la Présidente

12 - FINANCES - Compte administratif du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe circuit pour l'exercice 2020 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion ;

3°) d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 d'un montant de 45 517,15 euros à la couverture d'une partie du besoin de financement.

Le déficit d'investissement d'un montant de 149 520,82 euros sera reporté à la ligne (001 – dépense d'investissement au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

13 - FINANCES - Compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020.

Le Conseil décide d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, Mme Françoise JACOB, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY.

Rapporteur : Mme la Présidente

14 - FINANCES - Compte administratif du budget annexe lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour l'exercice 2020.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le compte administratif du budget annexe lotissement de Clastres pour l'exercice 2020 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération concernant le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

15 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Constatation des résultats et des restes à réaliser du compte administratif 2020 - Affectation de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 - Budget principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) de procéder aux inscriptions budgétaires portant sur la reprise des résultats et des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et recettes restant à réaliser au titre de la section d'investissement) apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 les montants indiqués au paragraphe 1;

2°) de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement dans les conditions définies au paragraphe 2 ;

3°) de procéder aux modifications des prévisions budgétaires de l'exercice en cours dans les conditions définies au présent rapport (paragraphe 3) et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en découlant ;

4°) de procéder aux créations, suppressions, changement de dénomination et ajustements d'autorisation de programme comme récapitulés en annexe ;

5°) de procéder à la création d'une provision pour risque financier lié aux impayés en instance au titre des années 2016 et antérieures pour un montant de 24 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenue(s) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

16 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Constatation des résultats de l'exercice 2020 - Affectation des résultats 2020 - Propositions nouvelles - Budget annexe Eau Potable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) de procéder à la création d'une provision pour dépréciation de compte de tiers liées aux impayés en instance au titre des années antérieures jusqu'à 2005 inclus, pour un montant de 152 000 euros ;

3°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

17 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Constatation des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2020 - Affectations des résultats 2020 - Propositions nouvelles - Budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. ;

2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

18 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget annexe Circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe circuit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Absent(e)s : M. Arnaud PROIX, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

19 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget annexe Lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe du lotissement de Clastres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, Mme Aïssata SOW.

Rapporteur : Mme la Présidente

20 - FINANCES - Immobilisations - Fixation de la durée des amortissements comptables.

Le Conseil décide d'approuver les durées d'amortissement présentées en annexe, s'appliquant aux amortissements linéaires pratiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

21 - FINANCES - Immobilisations - Fixation de la durée des amortissements comptables - Budget annexe Circuit/Clef des Champs.

Le Conseil décide d'approuver les durées d'amortissement présentées en annexe, s'appliquant aux amortissements linéaires pratiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

22 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de CAP EMPLOI 02 - AASIMH.

Le Conseil décide de désigner Mme Sandrine DIDIER en qualité de représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'association CAP EMPLOI 02 – AASIMH.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

23 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Rétrocession de voiries et ouvrages d'art aux communes.

Le Conseil décide :

- 1°) de restituer les voies et les deux ouvrages d'art aux communes d'implantation ;
- 2°) de procéder aux restitutions selon les conditions exposées au présent rapport ;
- 3°) d'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes formalités en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Benoît LEGRAND.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

24 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Cession à la SEDA de deux emprises foncières situées dans l'emprise de la ZAC du Maréchal Juin.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la cession à l'euro symbolique (hors frais et taxes) des parcelles communautaires cadastrées BZ 260 et BZ 413, au profit de la SEDA ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte de transfert de propriété de la parcelle cadastrée BZ 260 au profit de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire étant entendu que les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

25 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Constitution d'une servitude de passage de canalisations souterraines sur plusieurs propriétés appartenant à la société LIDL au profit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver, au profit de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la constitution d'une servitude de passage de deux canalisations souterraines des eaux pluviales et usées, sur les parcelles suivantes appartenant à la société LIDL :

- À SAINT-QUENTIN, lieudit « L'ETANG D'ISLE », parcelle non bâtie cadastrée section BR n°85 ;
- À SAINT-QUENTIN, lieudit « L'ETANG D'ISLE », parcelle non bâtie cadastrée section BR n°87 ;

- À SAINT-QUENTIN, lieudit « L'ETANG D'ISLE », parcelle non bâtie cadastrée section BR n°96 ;

2°) de préciser que l'acte sera rédigé en la forme administrative par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et qu'elle prendra à sa charge les frais en résultant.

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

26 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Transfert de propriété à la commune de Saint-Quentin du square Pierre Arnould situé rue Jules Ferry à Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le transfert de propriété du square Pierre Arnould situé rue Jules Ferry à Saint-Quentin, cadastré BK n°337 au prix d'un euro symbolique au profit de la Ville de Saint-Quentin ;

2°) de préciser que ce transfert intervient dans le cadre de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et qu'en conséquence aucun déclassement du domaine public préalable n'est nécessaire ;

3°) de préciser que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, étant entendu que les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, M. Stéphane LINIER.

Rapporteur : Mme la Présidente

27 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Modification du dossier de réalisation de la ZAC du Parc des Autoroutes - Approbation.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le dossier de réalisation modifié de la ZAC des Autoroutes, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme ;

2°) d'approuver le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone de 530 000 m² ;

3°) d'approuver le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone, comme précédemment exposé. Il précise la répartition des surfaces cessibles prévisionnelles par îlots et par secteurs de la ZAC ;

4°) de prendre acte des annexes 1 et 2, détaillant les modalités de financements, ainsi que le programme du dossier de réalisation de la ZAC ;

5°) d'afficher la présente délibération pendant un mois au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois et en Mairie de Saint-Quentin. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales ;

6°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Jean-Marc WEBER, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

28 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Modification du programme des équipements publics de la ZAC Parc des Autoroutes - Approbation.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le programme des équipements publics modifié de la ZAC des Autoroutes, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme ;

2°) de prendre acte des annexes 1 et 2, détaillant les modalités de financements, ainsi que le programme du dossier de réalisation de la ZAC ;

3°) d'afficher la présente délibération pendant un mois au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois et en Mairie de Saint-Quentin. Dans faire la mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales ;

4°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent(e)s : M. Jean-Marc WEBER, M. Stéphane LINIER, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

29 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

30 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Attribution de subventions "CASQ ARTISANS" et "CASQ START ARTISANS".

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ -ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

31 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention Région Hauts-de-France relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises.

Le Conseil décide :

1°) d'autoriser la collectivité à apporter son aide financière aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises ;

2°) de conventionner avec la Région Hauts-de-France selon les termes de la convention figurant en annexe du présent document ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en place de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

32 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Bilan Programme Local de Prévention des déchets.

Le Conseil décide d'adopter le présent « Bilan et Evaluation du PLP 2015-2020 » ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Alain RACHESBOEUF, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

33 - TRANSPORTS - Transport des Personnes à Mobilité Réduite - Rapport annuel 2020 du délégué.

Le Conseil décide d'adopter le rapport annuel 2020 relatif aux transports de personnes à mobilité réduite, tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Arnaud PROIX, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

34 - TRANSPORTS - Transports publics urbains de l'Agglomération - Rapport annuel 2020 du délégataire.

Le Conseil décide d'adopter le rapport annuel 2020 relatif aux transports publics urbains de voyageurs, tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Julien CALON.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

35 - TOURISME - Demande de classement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois en catégorie I.

Le Conseil décide de solliciter auprès du Préfet de l'Aisne le classement de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois en catégorie I.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Elie BOUTROY, M. Stéphane LINIER.

Rapporteur : Mme la Présidente

36 - TOURISME - Etude de réaffectation des maisons éclusières de la destination touristique du Saint-Quentinois - Avenants n°1 aux conventions.

Le Conseil décide :

1°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention d'engagements pour la réalisation de l'étude ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention financière pour la réalisation de l'étude ;

3°) d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent : M. Elie BOUTROY

Rapporteur : Mme la Présidente

37 - TOURISME - Taxe de séjour communautaire - Tarifs à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil décide :

1°) d'arrêter les tarifs de la taxe de séjour ci-annexés, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

38 - SPORTS ET LOISIRS - La Bulle - Rapport d'activité 2020 du délégataire.

Le Conseil décide d'adopter le rapport annuel 2020, produit par la société Récréa, délégataire de service public en charge de la gestion de la Bulle, tel que joint au rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

39 - SPORTS ET LOISIRS - La Bulle - Modification de la grille tarifaire.

Le Conseil décide d'approuver la grille tarifaire applicable au 1^{er} juillet 2021, sur la base du document joint en annexe au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

40 - ENVIRONNEMENT - Application des tarifs sur les produits boutique mis en vente à la Maison du Parc.

Le Conseil décide d'adopter les tarifs définis dans l'annexe jointe, en vue de la mise en place de la vente de ces produits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

41 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°6 à la convention de mise en place de services communs.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

42 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°6 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

43 - PERSONNEL - Modalités d'utilisation des véhicules du parc communautaire.

Le Conseil décide :

1°) d'autoriser la pratique du remisage à domicile dans les conditions mentionnées au présent rapport,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Absent(e)s : Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

44 - PERSONNEL - Modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans la collectivité.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans la collectivité dans les conditions fixées au présent rapport,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent : M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

45 - PERSONNEL - Modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.

Le Conseil décide d'approuver la modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux dans les conditions mentionnées au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

46 - PERSONNEL - Besoins saisonniers ou occasionnels.

Le Conseil décide de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Benoît LEGRAND, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

47 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide d'autoriser la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Dominique FERNANDE, M. Damien NICOLAS, M. Elie BOUTROY, Mme Najla BEHRI, Mme Aïcha DRAOU.

Rapporteur : Mme la Présidente

48 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation.

Le Conseil prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Jean-Louis GARDON, M. Elie BOUTROY.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que le présent compte-rendu a été affiché le 30 juin 2021.

La Présidente,



Frédérique MACAREZ